



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RÉSULTATS SEMESTRIELS 2020

- **Fin de la procédure de redressement judiciaire**
- **Mise en œuvre du nouveau plan stratégique**
- **Forte réduction de la consommation de trésorerie**
- **Apurement du passif et sécurisation de nouveaux financements**
- **Ambitions confirmées sur tous les axes de développement**

Paris et Boston, le 20 novembre 2020 – 8h00 CET – La société Néovacs (Euronext Growth Paris : ALNEV) annonce ses résultats semestriels 2020 arrêtés par le Conseil d'administration du 19 novembre 2020. Le rapport financier semestriel est mis à la disposition du public sur le site Internet de la société.

À cette occasion, Hugo Brugière, PDG de Néovacs, déclare : « *Je suis très fier que nous ayons réussi à sauver et relancer Néovacs. Non seulement la société peut poursuivre ses développements cliniques prometteurs autour de sa plateforme technologique unique et brevetée, mais nous avons également l'ambition de permettre à d'autres projets de trouver un nouveau départ. Grâce à la maîtrise des coûts et aux financements mis en place, nous avons les moyens de mener de front ces différents projets.* »

Fin de la procédure de redressement judiciaire

Le 1^{er} semestre 2020 a été marqué par l'arrêt par le Tribunal de commerce de Paris dans un jugement rendu le vendredi 15 mai 2020 du projet de plan de continuation de la Société présenté par HBR Investment Group. L'arrêt du plan a permis à Néovacs de mettre fin à la procédure de redressement judiciaire engagée après la déclaration de cessation des paiements intervenue en novembre 2019.

Le plan a permis de relancer l'activité de développement historique et d'étendre l'expertise du Groupe à d'autres activités dans un cadre financier assaini et renforcé.

Mise en œuvre du nouveau plan stratégique

Dans le cadre de ce plan, Néovacs a relancé, dès la fin du 1^{er} semestre, ses activités dans les deux domaines de recherche actuels, le **lupus** et les **allergies**, autour de sa plateforme technologique Kinoïde®. Pour mémoire, cette approche innovante permet d'utiliser le système immunitaire du patient pour réguler la surproduction nocive de cytokine (immunothérapie active). La technologie Kinoïde® de Néovacs est protégée jusqu'en 2038.

En parallèle, Néovacs a pour objectif de mettre à profit les compétences de son équipe scientifique expérimentée pour identifier des projets prometteurs, aussi bien dans le développement de candidats-médicaments (BioTech) que de dispositifs médicaux (MedTech). Ces projets seraient alors financés et accompagnés sur le plan managérial par Néovacs. Cette activité permettra de diversifier le risque porté par Néovacs en investissant dans des projets ambitieux mais réalistes.

À ce jour, plusieurs projets d'investissement sont en cours d'études avancées par le comité d'investissement de Néovacs, qui pourraient aboutir à des prises de participation significatives au cours des prochains mois.

Forte réduction de la consommation de trésorerie

Cette relance de la société, après plusieurs mois de mise en sommeil forcée, a été réalisée dans un cadre financier strict.

Le résultat d'exploitation semestriel a ainsi été ramené à -1,8 M€ contre -4,6 M€ un an plus tôt. La société a notamment réduit son effectif moyen à 13 collaborateurs au 30 juin 2020 contre 23 au 31 décembre 2019. Le résultat net du 1^{er} semestre 2020 ressort à -6,4 M€ (-3,8 M€ au 1^{er} semestre 2019), essentiellement en raison de la charge exceptionnelle, sans impact sur la trésorerie, liée à un accord conclu dans le cadre du plan de continuation.

La consommation de trésorerie par les opérations et les investissements suit la même tendance, à 1,1 M€ au 1^{er} semestre 2020 contre 4,2 M€ au 1^{er} semestre 2019.

Apurement du passif et sécurisation de nouveaux financements

Dans le cadre du plan de continuation négocié par la nouvelle Direction, le passif déclaré par les créanciers de Néovacs qui s'élevait, à la date d'arrêt du plan, à 20,4 M€, a été ramené à 3,2 M€. Ce passif résiduel a fait l'objet d'un plan d'apurement dans le temps compatible avec les financements mis en place et les prévisionnels de trésorerie.

Afin de sécuriser les moyens de poursuivre son activité, Néovacs dispose de deux lignes de financement obligataire. Ces lignes ont été utilisées à hauteur de 6 M€ depuis le 30 juin 2020, dont 5.8 M€ ont été converties en actions nouvelles, permettant de renforcer la trésorerie (0,2 M€ au 30 juin 2020) et de reconstituer les fonds propres (-3,6 M€ au 30 juin 2020).

Ambitions confirmées sur tous les axes de développement

Néovacs continue à mettre en œuvre son plan stratégique sur le second semestre 2020, notamment par :

- La poursuite des démarches préliminaires au lancement d'une étude de Phase III dans le traitement du lupus avec pour objectif de réaliser cette étude grâce à un co-financement avec un partenaire pharmaceutique ;
- La préparation des conditions nécessaires à la réalisation d'une étude de Phase I/IIa dans le traitement de l'asthme et la poursuite des autres programmes académiques autour des allergies qui ont notamment conduit au dépôt d'une nouvelle demande de brevet annoncée en septembre dernier ;
- L'analyse continue des études d'opportunités d'investissement dans des entreprises BioTech ou MedTech.

À PROPOS DE NÉOVACS

Néovacs est une société de biotechnologie française, cotée sur Euronext Growth depuis 2010, spécialisée dans les vaccins thérapeutiques ciblant le traitement des maladies auto-immunes. Sa technologie innovante appelée Kinoïde[®], brevetée jusqu'en 2038, permet d'induire une réponse immunitaire polyclonale, applicable dans plusieurs indications. Néovacs a développé l'IFN α Kinoïde pour le traitement du lupus dans une étude clinique de phase IIb. L'étude principale est terminée, les résultats complets ont été présentés au 13^{ème} congrès international 2019 du lupus. La Société a également terminé des travaux précliniques prometteurs avec un autre vaccin thérapeutique, l'IL-4/IL-13 Kinoïde, pour le traitement des allergies. L'ambition de cette « approche Kinoïde[®] » est de permettre aux patients de mieux supporter un traitement à vie qui serait plus efficace, bien toléré et très souple dans son administration. **Pour plus d'informations :** www.neovacs.fr

Jérôme FABREGUETTES-LEIB
Relations Investisseurs
neovacs@actus.fr
01 53 67 36 78

Nicolas BOUCHEZ
Relations Presse financière
nbouchez@actus.fr
01 53 67 36 74